

Pièces justificatives à fournir pour vos démarches Paris Familles

Votre demande concerne	Vous devez apporter/transmettre
Une modification de votre tranche tarifaire pour les activités périscolaires, centre de loisirs, conservatoire ou Ateliers beaux-arts	Une attestation de quotient familial de la CAF ⁽¹⁾ ou votre avis d'imposition N-1 sur revenus N-2 si vous n'êtes pas affilié ; à défaut une attestation de votre caisse des écoles ⁽¹⁾
Une demande de mise en place de prélèvement bancaire	Votre relevé d'identité bancaire (+mandat d'autorisation de prélèvement rempli si première demande)
Une demande d'arrêt ou de suspension de prélèvement	Votre demande écrite d'arrêt ou de suspension de prélèvement
Une erreur ou mise à jour sur la composition de votre famille	Votre livret de famille
Une erreur sur le payeur de vos factures	Le jugement de divorce (intégralité) ou le jugement déterminant les modalités de garde de l'enfant, ou à défaut un accord signé par le nouveau payeur
Une modification des données d'identification (prénom, nom ou date de naissance)	La carte d'identité, l'acte de naissance ou le livret de famille
Une modification de votre adresse	Un justificatif de domicile valide ⁽¹⁾ Facture, échéance, contrat EDF/GDF, facture de téléphone, quittance de loyer, facture internet, justificatif d'hébergement (pour les hotels, foyer etc.)
Une prise en compte de l'absence de votre enfant en centre de loisirs pour maladie	Un certificat médical
Une contestation d'un avis de sommes à payer	L'avis de sommes à payer reçu ou la référence/copie de la facture concernée
Une contestation d'un avis d'opposition à tiers détenteur	L'avis d'opposition reçu ou la référence/copie de facture concernée

(1) Daté de moins de 3 mois